



## Retard dans le paiement du loyer et droit du locataire

Par **bescio**, le **03/02/2009** à **11:06**

Bonjour,

j'ai un retard dans le paiement de mon loyer donc une dette de 4900euro, a l'agence F\*\*\* qui me loue mon appartement qui se trouve être un logement social,je leur ai proposé un échéancier par lettre recommander pour leur prouver ma bonne foi pour régler ma dette en leur proposant en plus de régler mon loyer tous les mois un supplément de 151euro jusqu'à recouvrement de ma dette,je n'avais pas d'autre solution étant donné que je suis mère célibataire avec 4 enfants en bas âges,je n'ai jamais refusé de régler mon du,mais l'agence a refusé et en plus a alerté la CAF qui me suspend mes aides aux logement tant que je n'aurais pas régler ma dette avec l'agence,un engrenage infernal...je ne veux pas être expulsé de mon logement et encore moins me retrouver dehors avec mes enfants,quel sont mes recours? l'agence F\*\*\* a t elle le droit de me refuser l'échéancier que je leur ai proposé? quels sont mes droits ,que puis je faire?  
merci par avance de votre aide

Par **ellaEdanla**, le **03/02/2009** à **11:26**

Bonjour,

vosre agence a effectivement le droit de refuser le paiement échelonné. Je vous invite tout de même à verser chaque mois vosre loyer plus une mensualité malgré leur refus cela prouvera

votre bonne foi si une procédure venait à être engagée par la suite.

Je vous invite également en parallèle à prendre contact avec une assistante sociale ou directement avec votre CAF pour demander à bénéficier d'une aide du FSL (Fonds de Solidarité Logement). Consultez ce lien : <http://vosdroits.service-public.fr/F1334.xhtml>

Faites ces démarches de toute urgence car votre dossier pourrait bientôt être confié à un huissier pour entamer une procédure de résiliation de bail et expulsion.

Je reste à votre entière disposition pour tout autre renseignement complémentaire,

Bon courage,

Cordialement.

Par **bescio**, le **03/02/2009** à **11:32**

je vous remercie de vos conseils, j'aimerais payer mon loyer mais le souci est que je n'aurais pas d'allocation logement en février et cela va être très compliqué de régler mon loyer sans ça;  
tout pour enfoncer un peu plus..